



le RAYON 44 itinérant

Épicerie sociale itinérante

Le RAYON 44 est une épicerie sociale itinérante portée par la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique. Elle offre une aide alimentaire dans les zones rurales du département en proposant des produits alimentaires et parfois d'autres biens de première nécessité à des prix réduits. Elle s'adresse à des personnes ou des familles en situation de précarité économique.

Le camion se déplace sur 2 zones blanches de Loire-Atlantique :

> Les Pays de Retz > La CC de Châteaubriant-Derval

Objectifs :

- 1) Accès à une alimentation de qualité et diversifiée
- 2) Renforcement du lien social et sortie de l'isolement
- 3) Amélioration de l'autonomie et du pouvoir d'agir



Banque Alimentaire
de Loire-Atlantique

LE FONCTIONNEMENT

1/ Comment en bénéficier ?

Habitant.e de la commune desservie par le camion

Habitant.e de la communauté de communes (Chateaubriant-Derval, Sud-Retz Atlantique, Pornic aggro)

Habitant.e hors de la communauté de communes

ou

Se rendre au camion avec les justificatifs et entrer dans nos critères de Reste à Vivre (voir P.3)

Etre orienté par un travailleur social via la fiche de liaison à apporter au camion

Pas de possibilité de bénéficier du camion épicerie

Les pièces justificatives à fournir* :

- 1 justificatif d'identité
- 1 justificatif de domicile
- Tous les justificatifs de ressources et de charges pour le calcul du reste à vivre.

le RAYON 44
itinérant

Nom et Prénom :

Période du au

Renouvellement du au

 Banque Alimentaire
de Loire-Atlantique

2/ Aide attribuée

- Chaque mois, la personne effectue le règlement (en espèces uniquement) de la **participation financière** demandée.
- L'aide alimentaire est attribuée pour 6 mois renouvelables en fonction de l'évolution de la situation du foyer.
- Les bénéficiaires ne paient que 15% de la valeur marchande réelle des produits.

**En cas de dossier incomplet, un colis de dépannage composé de produits secs pourra être fourni. Il ne peut être délivré qu'une seule fois.*

3/ Produits disponibles :

- Produits alimentaires (fruits, légumes, produits laitiers, viande, surgelés, épicerie).
- Produits d'hygiène et d'entretien.
- Produits locaux et de saison.

4/ Discretion

Le camion se stationne sur un lieu de préférence discret afin de faciliter la démarche à se rendre au camion pour les personnes bénéficiaires. C'est pour cette même raison que notre camion est banalisé de sorte à ne pas attirer l'attention.



Barème de reste à vivre

Ménages	Reste à vivre
Personne seule	600 €
Couple sans enfant	850 €
Famille monoparentale (1 enfant)	935 €
Couple avec 1 enfant ou tout autre foyer composé de 3 personnes	1100 €
Couple avec 2 enfants ou tout autre foyer composé de 4 personnes	1430 €
Couple avec 3 enfants ou tout autre foyer composé de 5 personnes	1860 €
Couple avec 4 enfants ou tout autre foyer composé de 6 personnes	2420 €

Le reste à vivre correspond la différence entre tous les revenus perçus et toutes les charges fixes.

Montant de l'aide accordée

Tableau de calcul des aides pour les bénéficiaires		
 Banque Alimentaire de Loire-Atlantique	Plafond à 250 €	
Ménages	Montant total maximum	Participation de la personne
Personne seule	100,00 €	15,00 €
Couple sans enfant	130,00 €	19,50 €
Famille mono-parentale (1 adulte et 1 enfant)	130,00 €	19,50 €
Couple avec 1 enfant (ou tout autre foyer composé de 3 personnes)	160,00 €	24,00 €
Couple avec 2 enfants (ou tout autre foyer composé de 4 personnes)	190,00 €	28,50 €
Couple avec 3 enfants (ou tout autre foyer composé de 5 personnes)	220,00 €	33,00 €
Couple avec 4 enfants (ou tout autre foyer composé de 6 personnes)	250,00 €	37,50 €



Planning de passage

Lundi

- Sainte-Pazanne : de 13h00 à 15h00 (le premier lundi du mois)

Mardi

- Vue : de 10h00 à 11h00 (le premier mardi du mois)
- Port-Saint-Père : de 13h30 à 15h00 (une semaine sur deux)
- Chauvé: de 10h30 à 11h30 (le deuxième mardi du mois) **Janvier 2026**

Mercredi

- Corcoué-sur-Logne : de 9h30 à 11h00 (toutes les semaines)
- Touvois : de 11h30 à 12h30 (toutes les semaines)
- Saint-Mars-de-Coutais : de 14h00 à 15h00 (une semaine sur deux)
- Paulx : de 13h30 à 15h00 (une semaine sur deux)

Jeudi

- Rougé : de 10h30 à 12h00 (une semaine sur deux)
- Moisdon-la-Rivière : de 13h30 à 14h30 (une semaine sur deux)
- Lusanger: de 13h30 à 14h30 (une semaine sur deux) **Janvier 2026**

Vendredi

- Pas de distribution

Ce projet est soutenu par le programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) ainsi que par la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA).



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Banque Alimentaire 44
5 rue René Fonck
44860 ST AIGNAN DE GRAND LIEU
ba440.epicerie@banquealimentaire.org
06 71 05 16 99